

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du mardi 13 septembre 2016

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 35

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mme Charlotte WODEY

M. Robert GEORGE

M. Thomas LITZLER

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Catherine WEBER

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance :

Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER.

## Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2016
2. Décision modificative n° 05 – Budget général : Amortissement des subventions versées au budget eau / assainissement
3. Décision modificative n° 06 : Régularisation des écritures d'ordres inscrites au Budget primitif
4. Attribution des marchés « réseaux » friche Bel'Air 2<sup>ème</sup> tranche
5. Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de retournement rue Jacques Immer
6. Attribution des marchés pour la création d'une aire de retournement rue Jacques Immer
7. Location logement communal
8. Conception et mise en place d'une gestion funéraire
9. Transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale
10. Révision des fermages
11. Communication et Urbanisme
12. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
13. Divers

## Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mardi 12 juillet 2016

## Point 2 – Décision modificative n° 05 – Budget général : Amortissement des subventions versées au budget eau / assainissement (D-2016-09-62)

Madame Le Maire souligne au conseil municipal, que par délibération du 15 avril 2015 il avait voté une subvention au budget annexe eau / assainissement d'un montant de 196 635,51 euros afin de financer les travaux d'assainissement.

Il y a lieu aujourd'hui d'amortir cette subvention dès 2016 sur une période de 15 ans (tableau d'amortissement ci-dessous) :

Année	Valeur au 01/01	Annuité de l'année	Reste à amortir
2016	196 635,51 €	13 109,03 €	183 526,48 €
2017	183 526,48 €	13 109,03 €	170 417,44 €
2018	170 417,44 €	13 109,03 €	157 308,41 €
2019	157 308,41 €	13 109,03 €	144 199,37 €
2020	144 199,37 €	13 109,03 €	131 090,34 €
2021	131 090,34 €	13 109,03 €	117 981,31 €
2022	117 981,31 €	13 109,03 €	104 872,27 €
2023	104 872,27 €	13 109,03 €	91 763,24 €
2024	91 763,24 €	13 109,03 €	78 654,20 €
2025	78 654,20 €	13 109,03 €	65 545,17 €
2026	65 545,17 €	13 109,03 €	52 436,14 €
2027	52 436,14 €	13 109,03 €	39 327,10 €
2028	39 327,10 €	13 109,03 €	26 218,07 €
2029	26 218,07 €	13 109,03 €	13 109,03 €
2030	13 109,03 €	13 109,03 €	0,00 €

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

✓ **De procéder** au virement de crédit suivant

INVESTISSEMENT « budget / Metzeral »	
RECETTES	
1321 / 13 Subventions d'équipement - Etat	- 13 109,03 €
28041632 / 40 : Amortissement des subventions d'équipements	+ 13 109,03 €
Total des recettes :	+ 0,00 €

FONCTIONNEMENT « budget / Metzeral »	
DEPENSES	
022 / 022 - Dépenses imprévues	- 13 109,03 €
6811 / 042 : Dotations aux amortissements	+ 13 109,03 €
Total des dépenses :	+ 0,00 €

### Point 3 – Décision modificative n° 06 – Budget général : Régularisation des écritures d'ordres inscrites au budget primitif (D-2016-09-63)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif il avait été inscrit des écritures de cessions. Celles-ci n'ont aucune incidence financière sur le budget puisqu'il s'agit d'opérations d'ordres.

Le comptable du trésor nous a informé que ces écritures dites « techniques » ne devaient pas apparaître dans le budget, celles-ci se génèrent automatiquement lors du transfert de notre comptabilité vers la trésorerie.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, il y a lieu d'annuler l'inscription de ces crédits.

La section d'investissement s'élève à 1 580 040,31 € en dépenses et recettes et la section de fonctionnement s'élève à 1 287 421,72 €

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

#### **DECIDE à l'unanimité**

---

✓ **De procéder** au virement de crédit suivant

INVESTISSEMENT « budget / Metzeral »			
DEPENSES		RECETTES	
192 / 040 Plus ou moins-values sur cessions	-1 104,70 €	261 / 040 : titres de participation	-1 104,70 €
FONCTIONNEMENT « budget / Metzeral »			
DEPENSES		RECETTES	
675 / 042 : valeur comptable des immobilisations cédées	-1 104,70 €	7761 / 042 : Différence sur réalisations	-1 104,70 €

### Point 4 – Attribution des marchés « réseaux » friche Bel'air – 2<sup>ème</sup> tranche (D-2016-09-64)

Mme le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il a été inscrit des crédits de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment Bel'Air. – 2<sup>ème</sup> tranche (réseaux secs et humides).

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, le site internet de la Commune et le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Vu le rapport d'analyse des offres du 20 juillet 2016 ci-après :

**Lot n° 01 : Assainissement, alimentation en eau potable et voirie :**

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n°01 60 %		Critère n° 2 : 20 %	Critère n°03 : 20 %		Note globale	Classement final
			Prix	Note		Délai en mois	Note		
1	FRITSCH	OUI	219 498,00 €	60,00	20	2	20	100,00	1
2	EUROVIA	OUI	226 519,50 €	58,14	20	2	20	98,14	2

**Lot n° 02 : Mise en souterrain du réseau France Télécom, vidéo et basse tension :**

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n°01 60 %		Critère n° 2 : 20 %	Critère n°03 : 20 %		Note globale	Classement final
			Prix	Note		Délai en semaines	Note		
1	HUBER	OUI	54 201,00 €	56,24	20	3	20	96,24	2
2	VIGILEC	OUI	50 806,50 €	60,00	20	3	20	100,00	1

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **D'attribuer les marchés suivants aux titulaires désignés :**

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
<b>1 –Assainissement, alimentation en eau potable et voirie</b>	FRITSCH JEAN SARL	219 498,00 €
<b>2 – Mise en souterrain du réseau France Télécom, vidéo et basse tension</b>	VIGILEC	50 806,50 €

- ✓ **D'autoriser** Mme le Maire à signer les marchés et les documents

---

***DIT à l'unanimité***

---

- ✓ que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016

## **Point 5 – Marché de maîtrise d’œuvre pour la création d’une aire de retournement (D-2016-09-65)**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 21 juin dernier, le conseil municipal avait approuvé un plan de financement concernant le projet de création d’une aire de retournement.

Afin de finaliser ce projet il convient de s’adjoindre d’un assistant à maîtrise d’œuvre. Il s’agit de la société Conception et réalisation à Griesbach-au-Val dont le forfait de rémunération s’élève à 3000,00 euros.

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

### ***DECIDE à l’unanimité***

---

- ✓ **D’attribuer** le marché pour l’assistance à maîtrise d’œuvre à la société CONCEPTION & REALISATIONS pour un montant de 3 000,00 € HT.
- ✓ **D’autoriser** Madame le maire à signer les documents y afférents

---

### ***DIT à l’unanimité***

---

- ✓ que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016

## **Point 6 – Attribution du marché pour la création d’une aire de retournement rue Jacques Immer (D-2016-09-66)**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 21 juin dernier, le conseil municipal avait approuvé un plan de financement concernant le projet de création d’une aire de retournement (réseaux secs et humides).

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Vu l’Avis d’Appel Public à la Concurrence publié sur le site internet de la Commune et le site de l’Association des Maires du Haut-Rhin.

Vu le rapport d’analyse des offres du 24 août 2016 ci-après :

**Lot n° 01 : Assainissement et voirie :**

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n°01 60 %		Critère n° 2 : 20 %	Critère n°03 : 20 %		Note globale	Classement final
			Prix	Note		Délai en semaines	Note		
1	COLAS	OUI	130 047,11 €	53,29	20	8	10	83,29	2
2	FRITSCH	OUI	115 507,00 €	60,00	20	4	20	100,00	1

**Lot n° 02 : Mise en souterrain du réseau France Télécom, vidéo et basse tension :**

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n°01 60 %		Critère n° 2 : 20 %	Critère n°03 : 20 %		Note globale	Classement final
			Prix	Note		Délai en jours	Note		
1	VIGILEC	OUI	11 170,50 €	60	20	9	20	100,00	1
2	LIGNES & RESEAUX DE L'EST	OUI	11 307,00 €	59,27	20	15	12	91,27	2

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **D'attribuer les marchés suivants :**

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
1 –Assainissement, et voirie	FRITSC JEAN SARL	115 507 ,00 €
2 – Mise en souterrain du réseau France Télécom, vidéo et basse tension	VIGILEC	11 170,50 €

- ✓ **D'autoriser** Mme le Maire à signer les marchés et les documents

---

✓ ***DIT à l'unanimité***

---

- ✓ que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016

### Point 7 – Location logement communal (D-2016-09-67)

La Commune a été sollicitée pour la location d'un appartement communal situé au 05 rue de Sondernach (1<sup>er</sup> étage, porte droite) auparavant occupé par M. et Mme Lahoucine ACHIRANE.

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ **D'autoriser** Mme le maire à signer un bail précaire, d'une année renouvelable deux fois avec M. Didier BOYER sur la base de :
  - 200,00 euros / mois
  - 15,00 euros / mois d'avances sur charges.

### Point 8 – Conception et mise en place d'une gestion funéraire (D-2016-09-68)

Mme le maire informe le conseil municipal que la gestion du cimetière communal composé approximativement de 300 tombes, se fait exclusivement à partir d'un plan « papier ». Il est nécessaire d'informatiser cette gestion.

La commune a fait établir une offre de prix par la société COM'Est à 68180 Horbourg-Wihr qui s'élève à 3 000,00 euros HT avec une maintenance annuelle de 200,00 euros HT, qui comprend :

- Le relevé avec exactitude de la géographie du site et des éléments composants le cimetière.
- La fourniture d'un classeur comprenant un plan du cimetière avec photothèque de chaque tombe.
- L'intégration des données dans un logiciel
- L'assistance à la législation funéraire pour la durée du contrat

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ **D'autoriser** Mme le maire à signer le devis de la société COM'Est pour un montant de :
  - 3 000,00 euros
  - 200,00 euros / ans pour la maintenance

## Point 9 – Transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale (D-2016-09-69)

Mme le Maire expose que l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD) afin de se conformer au nouveau contexte réglementaire, et ainsi de garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Le Conseil Départemental souhaite dès à présent engager cette transformation et demande aux communes de se prononcer sur un accord de principe concernant l'adhésion à la nouvelle agence ;

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

### DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De se prononcer** favorablement sur l'adhésion future de la commune de Metzeral à la nouvelle Agence Technique Départementale.

## Point 10 – Révision des fermages (D-2016-09-70)

Mme le maire rappelle que le conseil municipal est amené à fixer les prix des « kritters et pâturages », qui suivent la variation de l'indice des fermages (- 0,42 % entre 2015 et 2016) à savoir :

<u>KRITTERS</u>		2015	2016
M. BRAESCH Michel - 31 rue de l'Altenhof à Metzeral	Forfait	5.83 €	<b>5.80 €</b>
M. AYLIES Patrick - 19 Chemin de la Wormsa à Mittlach	Forfait	5,83 €	<b>5.80 €</b>
M. SCHICKEL André - 43 rue de l'Altenhof à Metzeral	Forfait	5,83 €	<b>5.80 €</b>
<u>PATURAGES</u>		2015	2016
M. WEHREY Michel – 22 rue de la Gare à Metzeral	48 ha	628.76 €	<b>626,12 €</b>
M. EHRHARD Martin - Kleinfeld à Metzeral	8 ha 25	133.11 €	<b>132.55 €</b>
M. BRAESCH Jean Marc - 1 rue de la gare à Breitenbach	2 ha	39.30 €	<b>39.13 €</b>
M. SCHICKEL André - 43 rue Altenhof à Metzeral	1 ha	27.85 €	<b>27.73 €</b>
M. RINALDI Francis - 20 rue de la Gare à Metzeral	Forfait	23.26 €	<b>23.16 €</b>
M. MATTER Jean Claude - 4 rue de l'Obermatt à Metzeral	48 ha 89	737.82 €	<b>734.72 €</b>
M. NEFF Jean-Jacques - 3 chemin Dubarle à Mittlach	31,07 ares	22.06 €	<b>21.97 €</b>



Compte-tenu de la légère baisse due à l'indice des fermages, il est proposé de maintenir les tarifs de 2015.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **De ne pas appliquer** la baisse de 0,42 % pour les fermages de 2016 et de maintenir les tarifs identiques à 2015.

## **Point 11 – Communication - Urbanisme**

### **1. Communication :**

#### Site Internet

Après une année d'existence du site internet, la commune dispose de statistiques de fréquentation :

- ✓ 8 300 internautes soit environ 22,7 visites journalières
- ✓ 22 205 pages visitées
- ✓ 2,69 pages vues par session d'environ 2 min 20 s.

Les pages les plus visitées :

- ✓ Vie pratique : 1 757 vues
- ✓ Sites pittoresques et randonnées : 1 076 vues
- ✓ Calendrier des manifestations 2016 : 664 vues
- ✓ S'Dorf Bletta : 622 vues
- ✓ Se loger se restaurer : 564 vues
- ✓ Galerie photo : 485 vues
- ✓ Comptes rendus et arrêtés 2015 : 438 vues
- ✓ Comptes rendus et arrêtés 2016 : 434 vues
- ✓ Artisans, commerces et entreprises : 388 vues
- ✓ Vie associative : 285 vues
- ✓ Etat civil 2015 : 245 vues
- ✓ Etat civil 2016 : 243 vues
- ✓ Ecoles et périscolaires : 214 vues

### **2. Urbanisme**

#### Certificat d'urbanisme d'information :

- ✓ M<sup>e</sup> Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG pour un terrain situé à l'arrière du 10, rue de Muhlbach
- ✓ SCP EURLY/DECORPS-SCHERBECK pour la maison située 6 place de la Mairie

- ✓ M<sup>e</sup> Danielle BINGLER pour la maison située 9 rue de l'Altenhof
- ✓ Me Christian DAULL pour la maison située 9, chemin des sources
- ✓ Me Nathalie GEISMAR-WISS pour la maison située 9, rue Jacques Immer

#### Déclaration préalable :

- ✓ M. Philippe EDEL, chemin de la Wormsa pour la pose d'une piscine démontable en bois hors sol
- ✓ Commune de Metzeral, réhabilitation du bâtiment Bel'Air

#### Permis de construire :

- ✓ M. et Mme Yvan RUHLAND pour la construction d'une maison d'habitation au 8 rue du Gaschney
- ✓ M. Thomas MERCKLE et Mme Mélanie PANZER pour la construction d'une maison d'habitation au 12 rue du Gaschney

#### Droit de préemption urbain :

- ✓ Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG pour un terrain situé « village » (section AO parcelle 102/26)
- ✓ Me Danièle BINGLER pour un terrain situé 9, rue de l'Altenhof (section AH parcelles 15-16-17-8-21-23)
- ✓ Me Christian DAULL pour un terrain situé 9 chemin des sources (section AD parcelle 42)
- ✓ Me Nathalie GEISMAR-WISS pour un terrain situé 9, rue Jacques Immer

## **Point 12 – Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**

#### Commission scolaire, périscolaire, jeunesse, Trolles :

- ✓ Vendredi 09 septembre a eu lieu l'inscription pour les activités extra-scolaires (PEDT)
- ✓ L'installation de la nouvelle commission municipale des jeunes se fera le samedi 17 septembre, celle-ci se compose de 17 enfants de 9 et 13 ans. Mme Manuella VIEIRA et Mme Sandra Lattner seront épaulées par Mme Hélène VUILLAUME et Mme Marjorie BUHL. M. Robert GEORGE et M. Stéphane ROESS viendront également renforcer l'équipe en cas de besoin.
- ✓ La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les deux écoles, les parents sont satisfaits du maintien de la 2<sup>e</sup> classe de maternelle

#### C.C.A.S. :

- ✓ Une réunion du Fond de Solidarité aura lieu le 29 septembre à 20h15 au local Caritas à Munster
- ✓ Le CCAS se réunira le jeudi 06 octobre prochain à la Mairie

Commission sécurité :

- ✓ La construction du centre de secours suit son cours, une visite sur site sera programmée à la fin des travaux.

Commission voirie, A.E.P., assainissement :

- ✓ Le conseil départemental avait programmé la pose d'une fine couche de bitume sur la route de Mittlach. Mme Le Maire a sollicité le report à 2017 ou 2018 afin que la commune puisse engager des travaux sur le réseau d'eau potable notamment
- ✓ Une campagne de point-à-temps est prévue semaine 42, celle-ci reste aléatoire, le matériel étant vieillissant.

Commission bâtiment :

- ✓ L'étude thermique du bâtiment situé au 04 rue de la Gare aura lieu le 28 septembre prochain, le conseil sera avisé des conclusions de cette dernière.
- ✓ Les résidents des logements situés rue de Sondernach ont été avertis par courrier recommandé de la fin de leur bail. Une réflexion doit être menée quant à la réfection de ce bâtiment.

Commission fleurissement et cadre de vie :

- ✓ Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales auront l'interdiction, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'utiliser les produits phytosanitaires. La commune va demander à la FREDON (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) de l'accompagner dans cette démarche.

Commission communication :

- ✓ Mme Christiane BEZOLD souligne que par souci d'économie, le bulletin communal pourrait être envoyé par courrier électronique.  
Un encart sera mis dans le blettla du mois de septembre mais il semble difficile de faire un tri dans la distribution entre les personnes qui souhaitent la version papier et les autres. La commission se charge de la problématique.

**Point 13 – Divers**

- ✓ La commune a été sollicitée pour la mise en place d'un passage protégé dans le secteur de la gare permettant ainsi aux parents et au périscolaire d'accompagner en toute sécurité leurs enfants à l'école maternelle. Il est demandé à M. Thomas LITZLER de trouver une formule adéquate (passage protégé, bande blanche, panneaux...)
- ✓ Mme Manuela VIEIRA informe le conseil que des voitures stationnent régulièrement sur les trottoirs en face de la mairie, cela génère une insécurité pour le passage des enfants lors des entrées et sorties de classe.

- ✓ Monsieur Thomas LITZLER souligne que des déchets en nombre se trouvent près du banc situé au Kuhfeil. Une fois de plus, le manque de civisme de certains, est soulevé. Une opération de nettoyage sera entreprise.
- ✓ Durant l'été des nuisances ont été relevées aux abords du presbytère et du temple protestant. Plusieurs jeunes s'y retrouvaient régulièrement. Des élus, les services de la gendarmerie et la brigade verte sont intervenus plusieurs fois. Afin de remédier au regroupement des jeunes à l'arrière du presbytère, le hangar en bois attenant au garage sera démoli par la commune.
- ✓ Madame Nathalie MAIRE remercie la commune pour le cadeau qu'elle lui a adressé à l'occasion de son départ, après 10 années passées en qualité d'enseignante à la maternelle.

La séance est levée à 22 h 33